



**Syndicat National Force Ouvrière  
des Finances Publiques  
Section des Côtes d'Armor**

\*\*\*\*\*

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

[fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr)

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

## **Compte-rendu du CTL du 22/09/2020**

Le CTL s'est tenu le 22/09/2020 à la Direction sous la présidence de M. LE BUHAN.

Suite à la lecture d'une déclaration par la CGT, des liminaires de Solidaires, de FO (rappelant notamment nos revendications), le Directeur a apporté quelques réponses.

Le Directeur n'a pas souhaité répondre aux liminaires en expliquant que les thèmes abordés relèvent de l'ordre du jour et que les réponses seront données lorsque les sujets seront abordés.

### **1) Approbation des procès-verbaux des CTL des 22/01/2020, 30/01/2020, 10/02/2020 et 28/05/2020 :**

Tous les procès-verbaux sont approuvés.

### **2) Demande de changement d'horaires au CFP de PAIMPOL et à la Trésorerie mixte de Callac :**

#### **• CFP de Paimpol :**

Il est constaté que les agents du SIE qui reçoivent sur rendez-vous n'ont pas été consultés sur les changements d'horaires. Bien que cela remette en cause la légitimité de la consultation réalisée au SIP et à la Trésorerie, force est de constater que les demandes de changement d'horaires sont surtout liées aux difficultés que peuvent rencontrer les services créant un malaise ambiant au sein du service.

La Direction a indiqué qu'étant en contact régulier avec les services, il n'a pas été porté à sa connaissance de malaise spécifique au sein des services.

Cependant pour respecter une légitimité démocratique, la Direction a décidé, en accord avec les organisations syndicales, le renvoi de la question du changement d'horaires du CFP de Paimpol après la consultation de l'ensemble des services présents sur site (SIE, SIP et Trésorerie).

#### **• Trésorerie Mixte de Callac :**

Il n'y a plus que deux agents à Callac. Pour FODGFIP22, la politique de suppression des emplois conduit à cette demande de changement d'horaires. FODGFIP22 comprend la demande des agents, tout en ne cautionnant pas la réduction d'ouverture des services au public.

FODGFIP22 s'est donc abstenu lors du vote.

Seul l'Administration a voté pour le changement d'horaires.

### **3) Modification des plages d'ouverture au public des SPF/SPFE (Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement) :**

Il s'agit là de se mettre en conformité avec la note DG sur le sujet tout en respectant un minimum d'ouverture de 17h30 par semaine.

Les agents des SPF/SPFE n'ont pas été consultés comme c'est le cas pour un changement d'horaires classique à la demande des agents. La directive DG indique que la modification doit être proposée en CTL, mais sans obligation de consultation des agents.

Les modifications proposées le sont pour permettre d'adapter le dépôt des téléactes et faciliter ainsi les arrêtés comptables, 85 % des déposants étant des offices notariaux déposant en dématérialisé.

Le but est aussi de recevoir le surplus des usagers sur rendez-vous.

Cependant pour FODGFIP22, l'adaptation de ces nouvelles plages horaires à la réception du public n'est pas de nature à améliorer le service rendu. En effet on ne tient compte que du notariat, pas des autres usagers. De plus cela ne va pas forcément améliorer les délais de publication.

Ces délais sont mis à mal par le manque de personnel sachant (après beaucoup de départs en retraite).

Pour la Direction, les délais s'améliorent surtout grâce au travail intégré (1ère et 2ème main faites par un seul agent) et au travail à distance.

Pour l'instant, les SPF de Dinan, Guingamp, Lannion et Loudéac resteront des antennes de Saint-Brieuc et auront vocation à disparaître au fur et à mesure des départs des agents.

Mais « La mission publicité foncière a un avenir », dixit le DDFIP

En fait, pour la DGFIP, il s'agit d'améliorer le quantitatif au détriment de la qualité.

FODGFIP22 a donc voté contre (ainsi que tous les autres représentants du personnel).

#### **4) Comptes-rendus des échanges sur la gestion de la crise sanitaire au sein de la direction et sur le contrat d'objectifs et de moyens :**

22 services ont déjà bénéficié d'une réunion portant sur ces deux points. Mais il n'y a pas de réunions de prévues pour les autres services compte tenu de la situation sanitaire actuelle qui ne s'améliore pas.

Des échanges ont eu lieu sur le manque de transparence lors de l'attribution de la prime COVID. Le Directeur s'en est tenu à ce qu'il a déjà dit lors du CTL du 28 mai dernier.

Les représentants du personnel ont indiqué que cela participait beaucoup à la dégradation des relations entre agents dans les services.

Le DDFIP a dit que « dans le collectif, certains membres méritent d'être récompensés ».

Il a également été dit que les relations entre les télétravailleurs et les agents en présentiel se dégradent de plus en plus, alimentant ainsi le climat tendu dans les services.

Un GT est en cours au niveau national sur le télétravail.

Lors d'une réunion avec les services de RH2 et les directions de l'inter-région, il a été évoqué 3 pistes de réflexions sur le télétravail :

- Doit-on continuer la campagne annuelle de candidature au télétravail ou bien la faire au fil de l'eau ?

- Quelles améliorations de l'équipement matériel des télétravailleurs peut-on apporter (exemple : 2 écrans) ?

- Doit-on procurer des téléphones portables professionnels pour que le télétravailleurs puissent joindre les redevables ?

Pour FODGFIP, on a mis la charrue avant les bœufs. En effet, on commence seulement à étudier les conséquences de ce nouveau type de travail sur l'organisation d'un service et le relationnel entre collègues.

Pour ce qui est des moyens de protections (masques), la Direction via la Préfecture a fait une demande d'attribution pour octobre et novembre. Dès leur réception, les masques seront distribués dans les services.

#### **5) Point d'étape sur le NRP (Nouveau Réseau de Proximité) - calendrier et conventions avec Lamballe Terre & Mer et Loudéac Communauté Bretagne Centre :**

En ouverture, le directeur a indiqué que le transfert des Trésoreries de Callac et Tréguier était repoussé - après consultation des élus - au 01/09/2021, que le transfert du CFP de Paimpol était repoussé au 01/01/2022 et ce malgré l'avis défavorable de Mme la maire de Paimpol, les agents ayant été informés par la Direction.

Pour les représentants du personnel, il est difficile de parler des conventions signées à cause de l'entêtement de la direction à ne pas les communiquer, ce que FODGFIP22 dénonce dans sa liminaire.

On peut se poser la question de leur contenu !!!

FODGFIP22 a évoqué la situation des agents au niveau RH, notamment d'un éventuel mouvement de mutation d'initiative local.

La Direction est en attente d'une note de la DG sur la gestion des opérations avant de prendre une décision.

Pour ce qui est des Établissements France Service (EFS), la direction est suspendue à la décision du Préfet quant à la deuxième vague d'implantation d'EFS labellisés.

#### **6) les Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) :**

2 postes de CDL sont à pourvoir au 01/01/2021.

La Direction nie que ce soit une scission des missions et estime qu'il faut créer une coordination entre les CDL et les SGC (Service de Gestion Comptable). Il ne faut pas qu'ils se sentent seuls : nécessité de créer un réseau pour un travail en équipe.

Dès lors, quel est donc l'intérêt de séparer la mission gestion de la mission conseil ?

S'agit-il d'un prélude à une privatisation de missions ? Ou bien d'un moyen de réaliser des économies ?

#### **7) Campagne IR 2020 :**

Même si la campagne s'est dans l'ensemble bien déroulée, il semble que la situation des SIP à l'issue de la campagne soit très tendue.

En effet, les représentants du personnel ont lu après l'intervention de la Direction, les motions signées respectivement par les agents des SIP de Dinan, Loudéac et Saint-Brieuc dénonçant la dégradation de leurs conditions de travail et du service rendu aux usagers.

Pourtant pour la direction la situation n'est pas similaire dans tous les SIP. Elle relève que s'il y a 7 emplois vacants à Saint-Brieuc, à Dinan ils seraient à +0,5, ce qui justifie l'absence d'envoi de renfort. Pour FO DGFIP, cela démontre clairement l'insuffisance des emplois implantés.

La situation est connue de la Direction, mais au dernier mouvement, celle-ci a décidé de respecter les souhaits des agents.

La Direction propose un GT sur la situation du SIP de Dinan : accueil. Mais en contrepartie, elle tient à ce qu'un état des charges objectif soit fait en préambule.

Pour FODGFIP, il faudrait que les effectifs affectés dans le département soient plus importants. En effet, malgré un recrutement record de 3000 agents prévus dans le contrat d'objectifs et de moyens, cela ne compense pas du tout l'ensemble des départs au sein de la DGFIP.

Par ailleurs, le surcroît de travail lié à l'obligation de suppléer aux centres de contact a été évoqué. FO DGFIP a déploré le fait que la DDFIP22 se soit portée volontaire pour ce délestage.

Le Directeur a réfuté s'être portée candidate ; cette charge de travail serait répartie entre toutes les Directions en fonction des effectifs.

En fait, nous constatons que les SIP touchés par les suppressions d'emplois, devaient être soutenus par ce service national ; en réalité c'est l'inverse qui se passe.

#### **Questions diverses**

FO DGFIP a demandé :

- quel est l'avenir de la BCR, notamment si elle avait vocation à rejoindre la Dircofi. Le Directeur a répondu par la négative.

- quel est le service devant arriver à Guingamp et son calendrier d'implantation. Le Directeur a répondu n'avoir aucune information pour l'instant, mais ajoute qu'il communiquera sur le sujet dès qu'il aura des informations.

Vos représentants **FODGFIP** 22 en CTL

Nicole BURLLOT PCE Dinan et Didier YVART SIE DINAN (élus)  
Bruno HERVE PCRP et Gilles KUCHARSKI 2ème BDV (suppléants)